



carte séjour provisoire pour des raisons médicales

Par Iylia, le 12/06/2010 à 14:26

bonjour

je vis en France depuis presque 2 ans, je bénéficie de l'Aide Médicale de l'État, j'ai voulu faire une demande de carte de séjour provisoire pour des raisons médicales mais j'ai entendu dire que cette demande annulerait mon droit à l'AME.

je vous demande de bien vouloir m'éclairer sur :

1-la durée de la carte de séjour provisoire et son renouvellement.

2-y-a-t-il vraiment risque d'annulation de l'AME ou simplement un changement de statut vers la CMU ou autre?

merci d'avance